

Sommaire

L'eau et la sécurité alimentaire
le défi vital en Méditerranée..... 1

Forêt – bois,
vers un document-socle :
Le schéma régional de la forêt
et du bois..... 8

Agenda prévisionnel de juin..... 10

Atlas marocain : petite agriculture en vallée



[SESAME](#) (Séminaire eau et sécurité alimentaire en Méditerranée) a été organisé sous l'impulsion du CGAAER. Denis Baudequin, Guillaume Benoit, Patrick Hurand, Xavier Meignien et Jean-Yves Ollivier ont participé au comité d'organisation que Sophie Villers présidait.

SESAME a permis de poser un diagnostic. Il a également fait ressortir les points importants d'une vision et de solutions partagées. Un « 4 pages » en a été tiré pour la journée mondiale de l'eau du 22 mars 2013. Le rapport d'interpellation (alerte et vision) est attendu pour cet été.

Dossier du mois

L'eau et la sécurité alimentaire le défi vital en Méditerranée

Guillaume Benoit

60 % de la population mondiale dite « **pauvre en eau** »¹ vivent dans les pays méditerranéens, qui ne comptent pourtant que 7 % des habitants de la planète. Or sans eau pas d'agriculture ! Les importations alimentaires leur coûtent de plus en plus cher. Par ailleurs, la région est confrontée à une forte croissance urbaine, à la surexploitation et la dégradation des ressources naturelles, à la précarité rurale et au changement climatique. Ces pays, pourront-ils ensemble relever le défi lié de l'eau et de leur sécurité alimentaire ?

130 experts et conseillers en politique, venus de dix pays du pourtour méditerranéen, se sont réunis en séminaire pour débattre pour la première fois de ce défi croisé.

Ce séminaire « eau et sécurité alimentaire en Méditerranée » ([SESAME](#)) s'est tenu à Montpellier (Agropolis International), en février 2013. Dans son discours d'ouverture, M. Mohamed Aït Kadi, président du Conseil général du développement agricole du Maroc (CGDA) soulignait : « La compréhension de la multidimensionnalité des problèmes et des interconnexions de leurs solutions devient essentielle dans la conception des politiques publiques ; ... aucune réaction collective n'est possible sans une perception partagée et acceptée de la nécessité de changer les comportements individuels et sociétaux. La dynamisation des valeurs morales constitue une nécessité et notre région méditerranéenne a tous les atouts pour être à l'avant-garde et montrer la voie... »

¹ la population d'un pays est dite « pauvre en eau » si elle dispose de moins de 1 000 m³ d'eau renouvelable par habitant et par an.

Chiffres marquants

3 000 litres/hab./jour, c'est, en moyenne mondiale, la quantité d'eau utilisée ([évapotranspiration](#)) par les plantes, qui leur est nécessaire pour produire la nourriture d'une personne.

760 milliards de m³ par an, c'est le volume d'eau nécessaire à l'alimentation des 471 millions d'habitants du pourtour méditerranéen.

5 % du PIB (Produit intérieur brut), c'est, sur la rive sud, le coût moyen des subventions à la consommation alimentaire et énergétique.

250 kg/hab./an, c'est la quantité moyenne de nourriture gaspillée dans les pays du bassin méditerranéen.

30 %, c'est la part d'eau utilisée issue de source non durable au Maghreb.

80 %, c'est la part des terres dégradées sur la rive sud de la Méditerranée.

63 millions, c'est le nombre de riverains à nourrir en plus d'ici 15 ans.

290 millions, ce serait le nombre de personnes de la rive sud en pénurie d'eau (moins de 500 m³/hab./an) en 2050 (ils sont 64 millions aujourd'hui).

L'eau en Méditerranée : une asymétrie Nord/Sud considérable

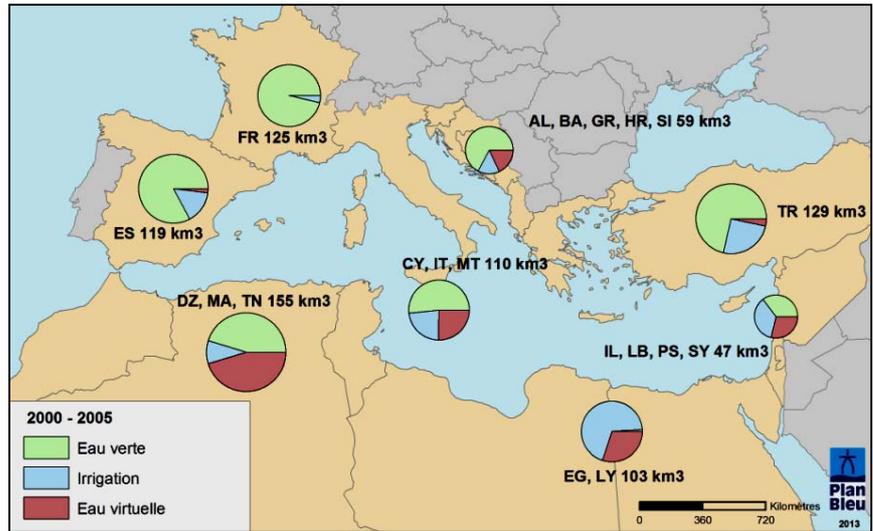
Tous les pays de climat méditerranéen souffrent du stress hydrique estival. Ils ont donc, de très longue date, eu recours à l'irrigation.

Toutefois, la situation est bien différente entre la rive nord, très arrosée, et la rive sud en situation de pénurie croissante en eau.

Ainsi en 2010 :

- la rive nord, du Portugal à la Turquie, reçoit 90 % des ressources en eau ;
- la demande totale en eau bleue (irrigation, villes et industries), soit 138 km³/an, ne représente que 13 % du potentiel des ressources conventionnelles, sur la rive nord ; en revanche, sur la rive sud, cette demande (116 km³/an) équivaut déjà à 105 % des ressources ;
- à l'exception du Liban, tous les pays de la rive sud sont déjà en situation de pauvreté ou de pénurie d'eau (ressources inférieures à 1 000 ou 500 m³/hab./an) ;

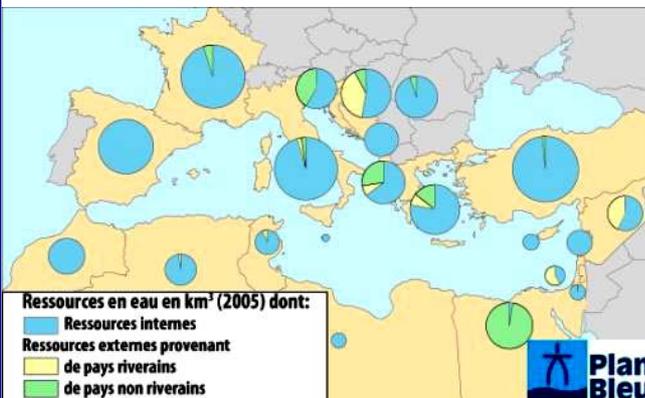
Quelle eau pour la sécurité alimentaire en Méditerranée ?



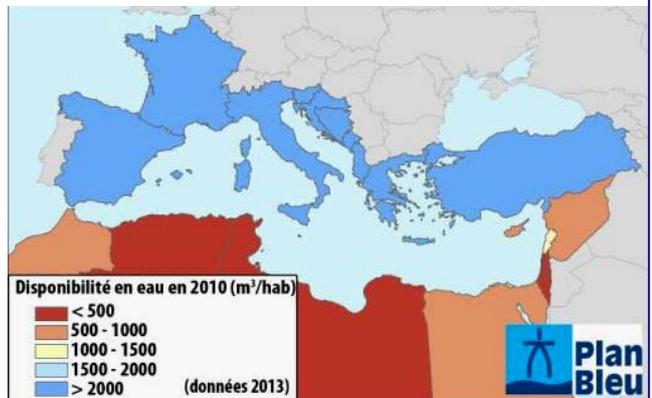
Les 760 Mrds de m³ d'eau par an (soit 760 km³) nécessaires pour nourrir les habitants du pourtour méditerranéen sont constitués de 450 Mrds d'eau verte (agriculture pluviale), 170 Mrds d'eau bleue (pour l'irrigation) et de 140 Mrds d'eau virtuelle (c'est l'eau nécessaire à la production des aliments importés réduite de celle utilisée pour produire les aliments exportés). L'importance relative de la quantité d'eau virtuelle témoigne de la forte vulnérabilité de la région à la crise alimentaire mondiale.

La superficie irriguée (13,4 M ha au Sud et à l'Est, 12,6 au Nord) a doublé en 50 ans.

Ressources en eau des pays riverains de la Méditerranée



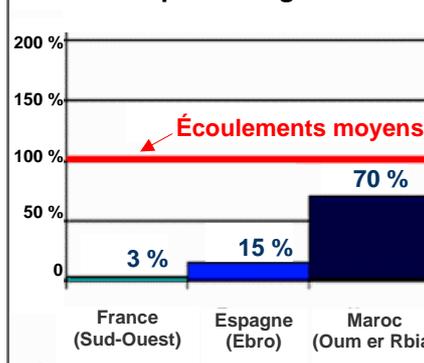
Ressources en eau par habitant en m³



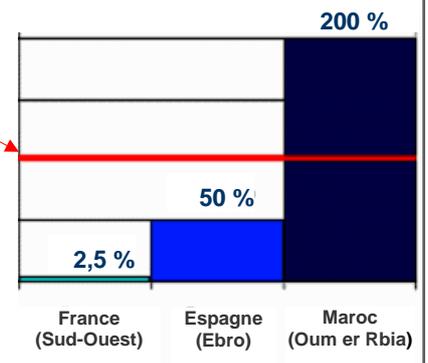
L'asymétrie Nord/Sud se constate également dans les niveaux de prélèvements et la quantité stockée :

- les prélèvements pour l'irrigation ne représentent que 3 % des écoulements d'eau sur le bassin de la Garonne contre 70 % sur celui de l'Oum er Rbia au Maroc ;
- la capacité de stockage sur l'Adour et la Charente est de 2 à 2,5 % seulement contre 200 % sur l'Oum er Rbia.

Mobilisation des écoulements de surface pour l'irrigation



Capacités de stockage en place des écoulements moyens



Les évolutions constatées ne sont guère rassurantes

Le changement climatique, déjà très perceptible, va en effet réduire les ressources en eau (jusqu'à 30 % au Maghreb d'ici 2050). Il renforcera l'aridité et les risques de sécheresse. Il menacera le delta du Nil.

Dans le même temps, la population des pays riverains va encore s'accroître de 63 millions d'habitants en quinze ans. Par ailleurs, de nombreux écosystèmes et ressources sont déjà fortement dégradés.

On déplore :

- la forte surexploitation des nappes renouvelables et l'exploitation des nappes fossiles représentant 30 % du total au Maghreb et 40 % en Syrie ;
- la grave salinisation des eaux et des sols : 1,5 million d'hectares de terres agricoles ont été perdus en Turquie ;
- la désertification qui touche 80 % des terres du Sud et de l'Est ; la très grave érosion des sols (57 M ha concernés en Turquie, 3,5 en Tunisie avec des pertes annuelles irréversibles de 13 000 ha) ; l'envasement très rapide des retenues des barrages ;
- de lourds déséquilibres de développement entre les zones favorables convoitées (littoraux, plaines fertiles) et les immenses arrière-

pays montagneux et arides :
 - sur la rive nord, des phénomènes de déprise, de feux de forêt et des risques d'effondrements agricole et humain (exemple en France dans les Alpes du sud) ;
 - sur les rives du Sud et de l'Est, des populations rurales encore très nombreuses et fortement marginalisées. Par exemple, au Maroc, 80 % de la population rurale vit dans les montagnes et dans les zones arides ou semi-arides défavorables (le cumul des pluies y est inférieur à 400 mm/an).

Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), le Partenariat français pour l'eau (PFE), l'association Échanges méditerranéens, l'Institut méditerranéen de l'eau (IME) et le Plan Bleu. Il a bénéficié du soutien financier de la région Languedoc-Roussillon et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

D'autres institutions compétentes étaient présentes, notamment l'ICARDA (*International Centre for Agricultural Research in the Dry Areas*) représenté par son directeur général, M. Mahmoud Solh, et l'*Arab Water Council* avec la participation de son président, M. Abu Zeid, ancien ministre des ressources en eau de l'Égypte.

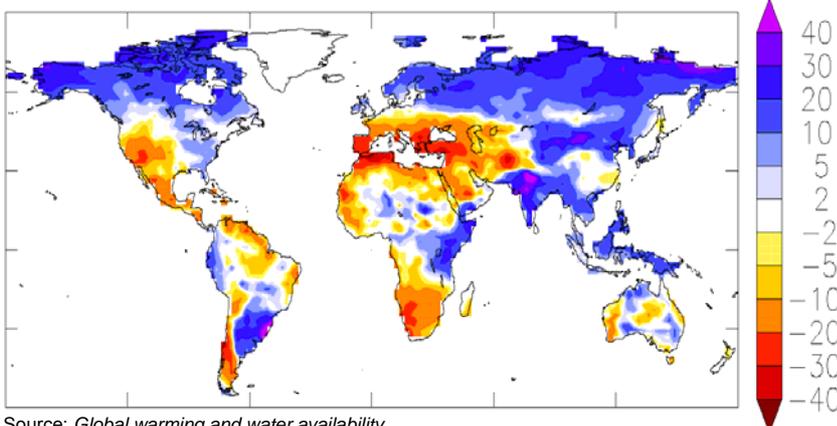
SESAME

une plate-forme de réflexion partagée pour la Méditerranée

L'idée de SESAME est née du partenariat intellectuel développé de longue date entre le CGAAER et le CGDA (Conseil général du développement agricole du Maroc) avec la volonté de mettre à profit la dynamique introduite par le rapport du CGAAER sur l'eau et la sécurité alimentaire présenté au 6^{ème} Forum mondial de l'eau (Marseille, mars 2012).

SESAME s'est proposé comme une plate-forme de réflexion élargie sur une question fondamentale pour la région. Le séminaire a été organisé en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), Agropolis international, le Conseil général de l'écologie et du développement durable (CGEDD), le

Effets du changement climatique : projection des variations des écoulements d'eau sur la période 2041-2060 comparés à ceux de 1900-1970



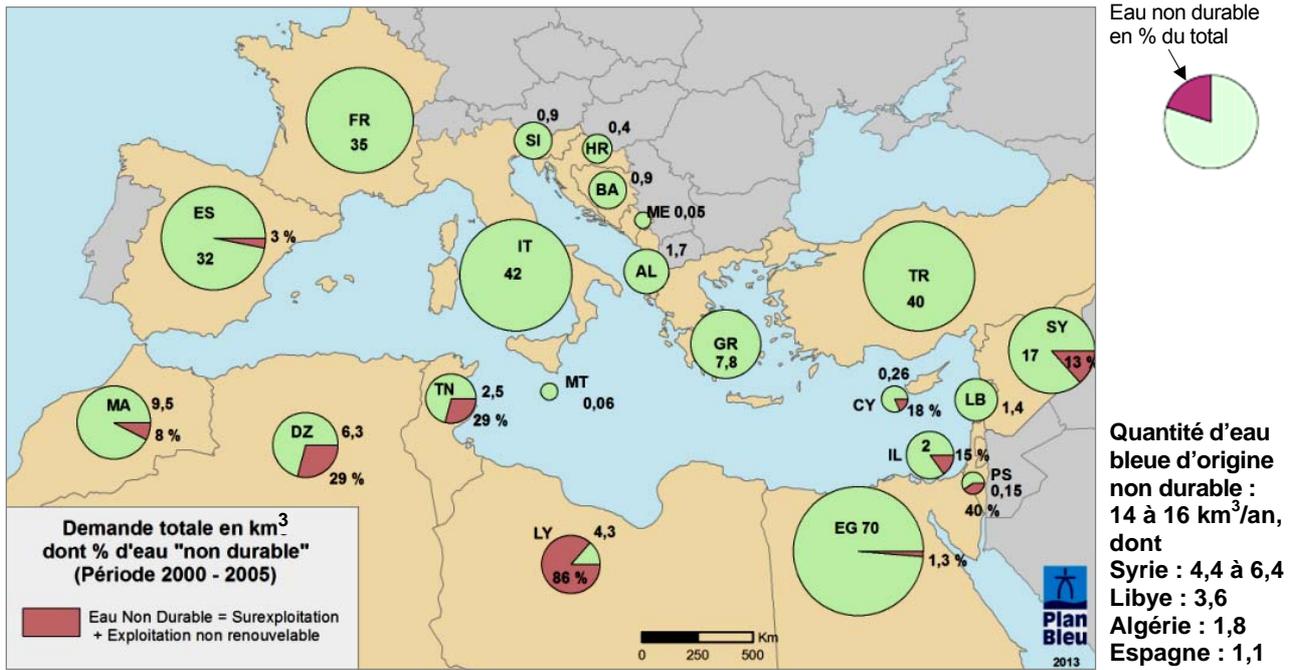
Source: *Global warming and water availability*, P.C.D., Milly, *United States geological survey* (USGS).

Échelle des variations

Dans ce contexte de pénurie croissante en eau, de mal développement agricole/rural/territorial et de montée structurelle des prix mondiaux, la *facture alimentaire* tend à devenir insoutenable.

Si les importations de céréales de la grande région MENA (Afrique du Nord, Moyen Orient) ont été multipliées par vingt en 50 ans, la *facture alimentaire* des seuls pays arabes méditerranéens est passée de 10 Mrds \$/an avant 2007 à 25 Mrds \$ aujourd'hui. Et cette facture pèse sur les ménages vulnérables. La crise de 2007-2008 a ainsi conduit à des « émeutes de la faim » dans plusieurs pays.

Demande totale d'eau (en km³ ou Mrds de m³)
et indice de production d'eau non durable (en %)



Pour assurer la stabilité urbaine et politique, les gouvernements ont alors maintenu des subventions à la consommation alimentaire et énergétique. Leur coût toujours plus élevé devient pourtant fiscalement insoutenable. Il dépasse aujourd'hui, en moyenne, 5 % du PIB (Produit intérieur brut) dans les pays des rives sud et est.

Avec la croissance démographique, le changement climatique et la poursuite probable de la montée des prix mondiaux, la situation risque encore de s'aggraver fortement. Ainsi, en 2050, 290 millions d'habitants sur les 295 annoncés au Sud devraient être en situation de pénurie absolue (tous les pays, sauf le Liban, disposeraient alors de moins de 500 m³/hab./an). Les pays de la rive nord et leurs 299 millions d'habitants seront eux aussi touchés fortement par le changement climatique. Mais à contrario de ceux du Sud, grâce à leurs abondantes ressources, ils seront encore en situation soit de confort hydrique (France, Italie, Grèce...) soit de tension seulement (Espagne, Turquie).

Assistera-t-on alors à des migrations massives du Sud vers le Nord ? Ou bien trouvera-t-on à temps de nouvelles solutions à la hauteur des défis pour produire plus, mieux

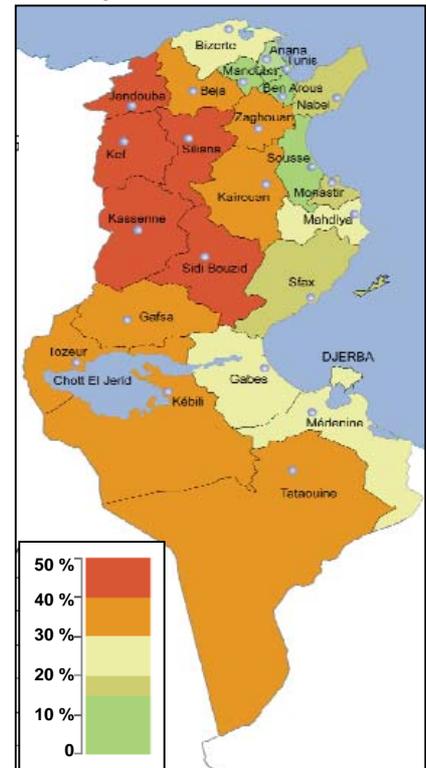
et partout (aliments et services environnementaux et territoriaux) ; ainsi que pour accroître les revenus des paysans du sud ; renforcer les solidarités Nord/Sud et sécuriser les approvisionnements ; permettre l'accès à l'alimentation pour tous les urbains pauvres ?

Des analyses SWOT¹ par pays

SESAME a dressé un diagnostic général et prospectif. Il a mis en exergue des exemples concrets de solutions (Maroc, Tunisie, Égypte, Pôle eau du Languedoc). Puis des experts nationaux ont apporté leur regard critique et prospectif sur la problématique croisée « eau - sécurité alimentaire » dans leur pays respectif : M. Si Youcef (Algérie), M. Hamdane (Tunisie), M. Abu Zeid (Égypte), M. Burak (Turquie) et Mme Couchoud (Espagne). Chaque expert a présenté une analyse SWOT. C'était en effet important de rendre compte de la diversité des situations et des défis. Les deux pays organisateurs (France et Maroc) se sont, eux aussi, pliés à l'exercice SWOT.

Déséquilibre du développement territorial et pauvreté rurale.

L'exemple de la Tunisie



En % : taux de pauvreté avec un seuil de 2 \$ par jour

¹ SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats ; en français : atouts, faiblesses, opportunités, menaces

Analyse SWOT pour le Maroc

Atouts

Diversité agro-écologique (culture et nature, territoires, savoirs, produits...)

Vision à long terme de la maîtrise de l'eau pour le développement agricole comme pilier du développement du pays : école marocaine d'aménagement hydro-agricole, réalisation du « *million d'hectares irrigués* », existence d'un capital foncier équipé (exploitations modernes)

Tradition agricole. Communautés rurales (montagnes...), savoirs locaux de gestion de l'eau et des écosystèmes

Avantages comparatifs (produits méditerranéens)

Cadre institutionnel et réglementaire porteur : code des investissements agricoles, loi sur l'eau, agences de bassin hydraulique...

Faiblesses

Transition démographique et déficit d'emplois pour les jeunes

Aridité et stress hydrique croissants, sécheresses et volatilité des rendements. Surexploitation des nappes. Perte de vitalité des sols

Forte dualité agricole et rurale s'exprimant au niveau du foncier (inégalité et atomisation) et des systèmes de production & territoires

Précarité rurale (zones difficiles) et désertification, érosion

Faible productivité totale des facteurs de production (eau...)

Déficit de convergence des politiques sectorielles

Déficit de gouvernance locale : leaders agricoles, approche participative, contractualisation avec les communautés...

Manque de lien Recherche & Développement

Système de subventions à la consommation (alimentation et énergie) fiscalement non soutenable sur la durée



Opportunités

Plan Maroc Vert (2008-2020) basé sur un nouveau paradigme d'agriculture plurielles avec un « Pilier 2 » dédié à la petite agriculture, ainsi qu'avec la politique d'économie d'eau et de promotion des terroirs

Société civile active, émergence d'associations, coopératives, groupements économiques (cf. succès de la COPAG : coopérative agricole de Taroudant)

Émergence d'une agriculture de conservation

Charte de développement durable. Renforcement de la territorialisation, objectif de régionalisation avancée. Autres réformes structurelles en cours : eau, foncier, vulgarisation, OPA (Organisation professionnelle agricole), compensation (subventions)...

Marché intérieur et international porteur

Menaces

Changement climatique, conjonction avec la fragilité rurale (écologique et sociale)

Montée des prix mondiaux (crise alimentaire mondiale), coûts et risques de la dépendance et de la facture énergétique et alimentaire

Creusement des déséquilibres territoriaux

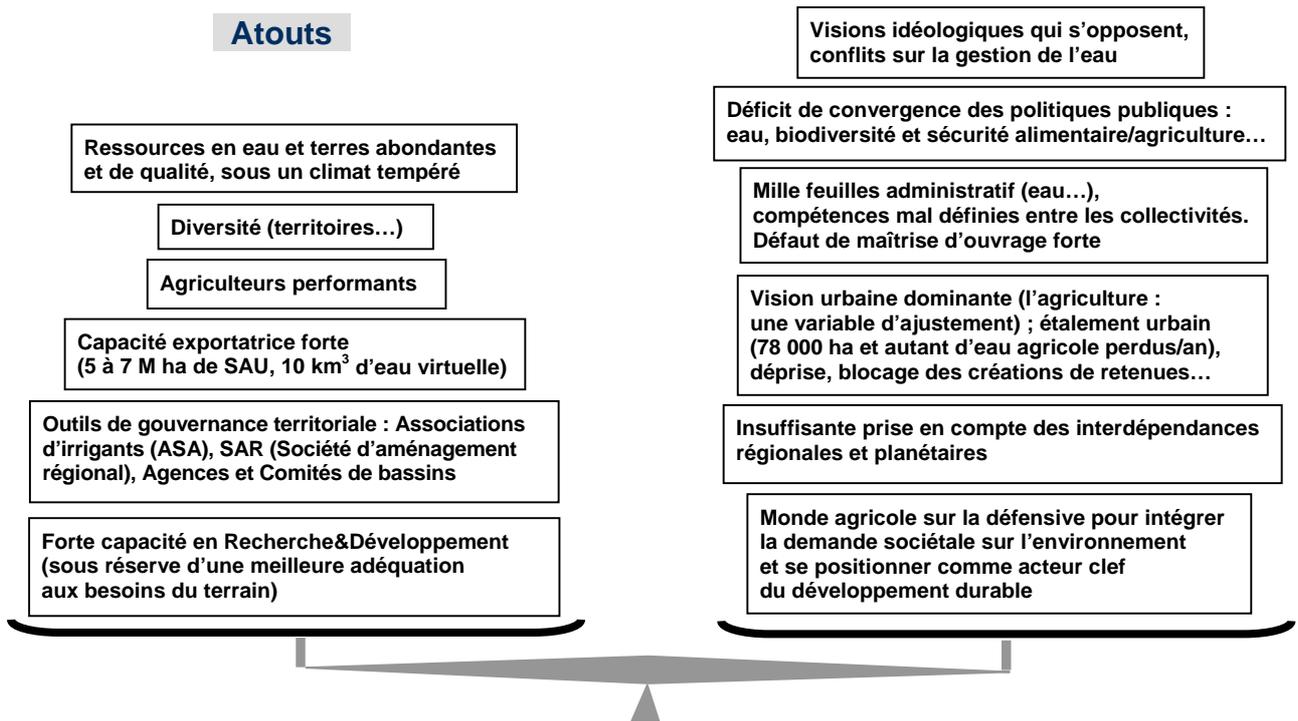
Développement non soucieux de l'environnement et de la durabilité ; dégradation des écosystèmes, aggravation des inégalités sociales et risques de pertes de capacité de production (alimentation, services environnementaux)

Étalement urbain, perte importante de SAU (Surface agricole utile) péri-urbaine

Analyse SWOT pour la France

Faiblesses

Atouts

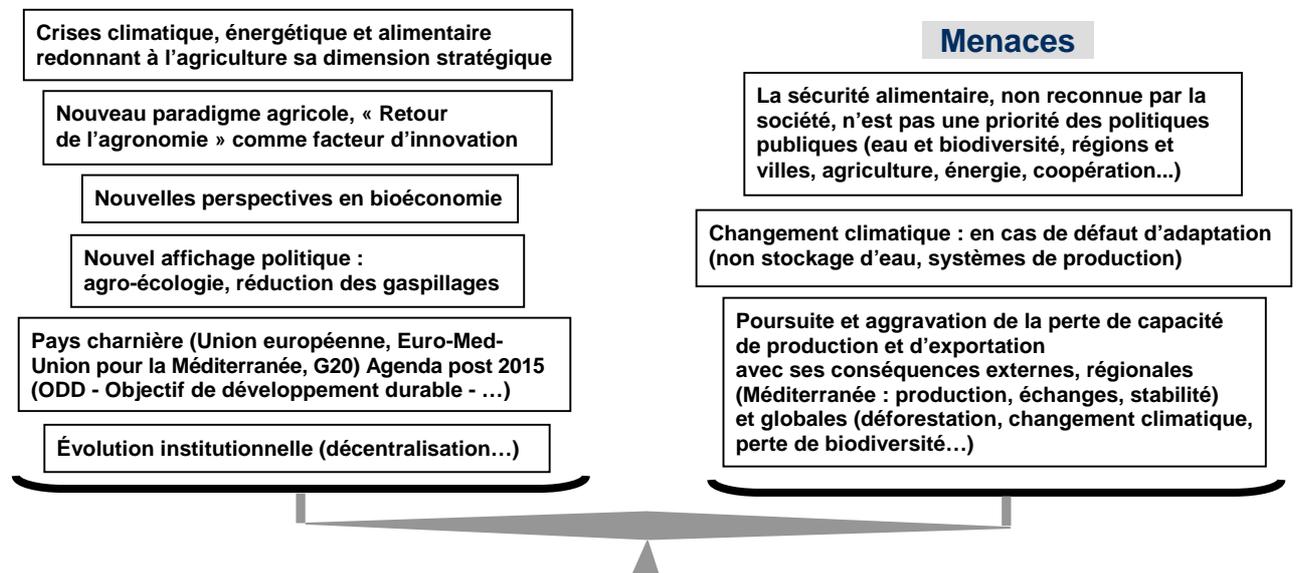


AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE POUR LA FRANCE



Opportunités

Menaces



Un nécessaire changement de paradigme

Après l'analyse « pays », SESAME a invité des experts méditerranéens de diverses disciplines et compétences à livrer leurs regards croisés sur l'avenir de la région. Sont ainsi intervenus successivement : Jean-Luc François de l'AFD (Agence française de développement), George Corm, économiste et historien de la Méditerranée contemporaine, ancien ministre des finances du Liban, Grigori Lazarev, sociologue et géographe-Italie/France/Maroc, Mahmoud Solh, agronome, directeur général d'ICARDA (*International Center for Agricultural Research in the Dry Areas*)-Liban-Syrie, Houria Tazi Sadeq, juriste au Maroc, et Gérard Viatte, conseiller en politique, ancien directeur de l'agriculture à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique).

Leurs interventions, ajoutées aux analyses « pays » et aux présentations des exemples de solutions, ont permis de faire ressortir quelques points fondamentaux.

Des exemples sur la Tunisie (évolution des groupements de développement agricole et de leurs relations avec l'État) et sur le Maroc (étude AFD/Plan Bleu sur la gouvernance de la nappe du Souss Massa) ont été développés. Ils montrent qu'il est nécessaire d'innover dans la gouvernance et les outils d'action aux bonnes échelles territoriales pour réussir les changements de comportements individuels et sociétaux. M. Benabderazek, qui a conduit l'étude sur la nappe du Souss Massa, a plaidé pour la mise en place de quotas transférables dans

le cadre d'une gouvernance collective de biens communs. Il réfute une approche par la taxation qui réduirait le revenu des agriculteurs sans garantir la gestion durable de l'aquifère.

Les chercheurs, quant à eux, ont démontré la possibilité de progrès considérables de rendements par une meilleure gestion de l'eau agricole et des sols, tant dans les zones irriguées, pluviales que agro-sylvo-pastorales.

La question fondamentale des droits et de la précarité rurale a été mise en avant, ainsi que ses causes internes et externes¹.

Se donner une vision d'aménagement du territoire, permettant aux paysans de s'insérer dans la modernité, est une clef fondamentale du développement. Si pratiquement aucun pays du Sud n'a promu une telle vision, on doit aussi souligner la part congrue des financements internationaux dédiés au développement agricole et rural, ainsi qu'à l'eau des champs.

Les interventions de M. François, de Mme Tazi et de M. Viatte ont brillamment montré les chemins possibles de progrès dans notre vision de la société et des politiques, des projets et de la gouvernance du développement rural/territorial.

La meilleure gestion de l'eau pour la sécurité alimentaire apparaît finalement non seulement comme une priorité absolue pour la région méditerranéenne mais aussi comme une opportunité de progrès sociétal et donc démocratique.

Les conclusions du séminaire ont été tirées par Luc Guyau et Guy Fradin du CGAAER.

Les participants à ce séminaire ont témoigné d'un fort intérêt partagé pour cette initiative. Chacun espère que ce SESAME ouvre la porte d'un deuxième séminaire dès 2014.

Huit axes prioritaires pour une Méditerranée durable

1. Replacer l'homme, les populations et la question des besoins vitaux, des droits et des responsabilités au cœur des préoccupations et des débats.

2. Prendre conscience des interdépendances (villes/campagnes, amont/aval, pays riches et pauvres en eau) et de l'importance stratégique de l'eau et de l'agriculture pour la sécurité alimentaire en évaluant les coûts de la non-action ; intégrer l'enjeu de la sécurité alimentaire dans les politiques de l'eau et inversement.

3. Revisiter les cadres juridiques et institutionnels ; permettre ainsi une gouvernance territoriale et participative aux échelles pertinentes de territoires et une allocation plus équitable et sécurisée des ressources, en sortant des visions standardisées et « top down ».

4. Bâtir sur la vision d'un avenir qui intègre le monde rural, en particulier l'agriculture familiale, premier gestionnaire de l'eau, dans la modernité ; développer la formation des agriculteurs, des leaders paysans et la vulgarisation/animation territoriale.

5. Optimiser dans les pays à ressources rares la triade eau bleue (irrigation), eau verte (pluviale) et eau virtuelle (comprise ici comme l'eau qui a été nécessaire à la production contenue dans les importations alimentaires nettes).

6. Lutter contre les pertes de terres agricoles (et celles d'eau agricole associées), ainsi que les pertes alimentaires ; réduire les gaspillages d'aliments et ceux de l'eau (gestion de la demande, stockage).

7. Promouvoir l'intensification écologique pour augmenter la productivité des eaux agricoles et la résilience des systèmes (agrosylvo-pastoraux, pluviaux, irrigués), en se basant à la fois sur les savoirs locaux et sur la recherche et l'innovation, tant agronomique et technologique que sociale et organisationnelle.

8. Réfléchir au contenu possible d'un *new deal* euro-méditerranéen autour des sept points précédents pour relever les défis (coopérations Nord/Sud et Sud/Sud).



¹ « Un monde sans faim : nous pourrions nourrir le monde en 2050 » par Hervé Lejeune – L'Harmattan, mai 2013. Cet ouvrage aborde également, sous un angle différent, les questions de biens communs, d'accès à l'eau, de croissance démographique, et surtout de la faim liée à la pauvreté dans le monde.

Vers un document-socle pour la politique régionale : Le schéma régional de la forêt et du bois

Charles Dereix, François Signoles, Antoine Zeller

« *Nous avons besoin d'orientations régionales. Traductions des orientations nationales dans la région, elles doivent constituer le document-socle de notre politique régionale de la forêt et du bois.* »

Tel est le message que la mission a entendu lors de ses déplacements sur le terrain. Elle a pu le constater : les **ORF**, mises en place par la **loi** de 1985, n'ont pas réussi à jouer le rôle que le législateur leur assignait. Elle propose de leur substituer un « schéma régional de la forêt et du bois », déclinaison d'un plan national, et document de référence pour tous les schémas et programmes traitant de la forêt et du bois dans la région.

Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires a confié au CGAAER, le 23 juillet 2012, la mission d'évaluer les Orientations régionales forestières (ORF).

Cette mission s'est déroulée de septembre 2012 à mars 2013.

Lorsqu'en 1985, le législateur crée les ORF (Orientations régionales forestières), c'est pour qu'elles soient l'élément premier d'une déclinaison régionale de la politique forestière nationale.

Dans chaque région, les ORF doivent constituer un cadre de priorités et d'actions à mener pour le développement de la forêt et de la filière bois. Leur cohérence est guidée par les spécificités physiques, économiques et sociales de la région ou de ses sous-ensembles.

Élaborées par les Commissions régionales de la forêt et des produits forestiers, les premières ORF ont été approuvées de mars 1990 à septembre 1991 par le ministre en charge des forêts. Puis une deuxième génération leur a fait suite en 1999 et 2000.

Ces ORF présentent une grande diversité de formes et de volume : de la plus concise (7 pages) à la plus proluxe (plus de 300 pages).

Un bilan décevant

Mais toutes ces ORF offrent des constantes.

Elles sont à la fois trop touffues, bavardes ou idéalistes et confinent souvent aux « vœux pieux ». Elles ne sont pas assez hiérarchisées, quantifiées, précises.

De fait, elles manquent ainsi de portée stratégique.

Elles sont intemporelles : leur durée de vie n'est pas fixée.

Certes, elles affirment la multifonctionnalité. Document unificateur, elles traitent tant des forêts publiques que des forêts privées et embrassent toute la filière.

Élaborées en concertation par l'ensemble des acteurs, les ORF manifestent un consensus. Mais ce consensus peut être trompeur dès lors qu'il a été obtenu sur « le plus petit dénominateur commun ».

Et pourtant, oui, les ORF ont permis d'avancer ! Elles ont permis des progrès. Elles ont créé une meilleure habitude de travailler ensemble. Les documents-cadres de la gestion sylvicole ont été construits sur leurs bases.

Mais elles n'ont pas entraîné la dynamique d'action, calée sur des priorités, que l'on pouvait attendre. Et leur statut s'est révélé insuffisant au regard d'autres schémas ou stratégies de niveau régional apparus ultérieurement : trame verte et bleue, documents cynégétiques, ou schéma régional « climat air énergie ».



Aller plus loin

Plus récemment, certaines régions ont rédigé des documents dans lesquels la mission lit la confirmation des insuffisances des ORF.

Parce qu'elles ne rendaient pas les services attendus, d'autres démarches ont été entreprises, d'autres cadres d'action ont été mis en place. Ainsi en Limousin, l'élaboration d'une stratégie globale de filière a été confiée à l'interprofession régionale. En Franche-Comté et en Bourgogne, des cadres d'action interprofessionnels ont été établis :

« contrat d'aide à la compétitivité » chez l'une, « contrat interprofessionnel de progrès » chez l'autre. Ou encore en Midi-Pyrénées et en Auvergne où les anciennes ORF ont été remises sur le métier.

« *Nous avons besoin d'ORF* », nous ont dit nos interlocuteurs, « *mais pas celles que nous avons aujourd'hui !* »

Un schéma régional de la forêt et du bois

La mission adhère pleinement à cette idée. Oui, il faut en région un document stratégique et volontariste. Un document qui traduise la « synthèse entre les réalités régionales et la politique forestière nationale » comme le souhaitait la loi de 1985. Un document qui constitue le socle partagé et reconnu de la politique régionale de la forêt et du bois.

La mission propose de le dénommer « schéma régional de la forêt et du bois ».

Non plus « orientations » mais « schéma » car, dans les conditions actuelles, il doit s'inscrire dans une temporalité nouvelle. Tout en gardant la pleine cohérence avec le long terme forestier, il doit se connecter aux grands programmes européens et nationaux porteurs de moyens financiers et humains. Et « schéma » aussi pour le placer à parité avec les autres schémas de niveau régional. Enfin, « de la forêt et du bois » pour bien marquer qu'il porte sur la filière forêt-bois dans son entier.

Ce schéma devra découler d'un « plan national de la forêt et du bois ». Un plan clair, fort, avec des objectifs-cibles sur ses grandes priorités. Et surtout un plan qui, par son caractère interministériel, exprime la politique non pas du seul ministère chargé de l'agriculture mais de l'ensemble du gouvernement sur le secteur.



Un document qui sait « dire non »

Ce schéma devra posséder en dur toutes les caractéristiques dont la mission, tout comme les acteurs professionnels qu'elle a rencontrés, a déploré l'absence dans les ORF actuelles. Il devra être court, stratégique, hiérarchisé, quantifié. Il devra fixer des priorités, savoir « dire non », effectuer des choix et identifier les lignes directrices. Porteur d'innovation, il devra être accompagné de moyens et d'indicateurs pour son évaluation.

Document de filière, il sera construit sous l'égide de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers, avec tous les acteurs concernés par le sujet. Il aura une durée de vie courte, sept ans, afin de rester vivant. Il pourra être amendé lorsque des événements, des évolutions ou des progrès de la connaissance le justifieront. C'est ainsi qu'il demeurera le document de référence qu'il doit être.

Ce schéma régional de la forêt et du bois devra également faire l'objet d'une large communication installant le réflexe : « *c'est une question forêt-bois ? J'ouvre le schéma régional de la forêt et du bois !* »

Un regard pluri-régional

La région administrative n'est pas toujours le bon niveau pour aborder les sujets de la forêt et du bois. Mais c'est celui où existent une gouvernance et des programmes d'action porteurs de moyens. C'est pourquoi la mission conserve l'échelon régional pour le schéma qu'elle propose. Cependant certaines questions pourraient être



pénalisées par une approche trop « régionalo-centrée ». Ainsi l'approvisionnement de grandes unités de transformation ou de cogénération méritera d'être appréhendé au sein d'une cellule *ad hoc* de niveau interrégional ou national. Ainsi également des thématiques forestières qui gagneront à être abordées au niveau interrégional du grand massif forestier sous l'égide d'un préfet coordonnateur désigné pour cela.

Les synergies entre l'État et le Conseil régional

En application de ses compétences de développement économique et d'aménagement du territoire, le Conseil régional est souvent très impliqué dans les questions relatives à la forêt et au bois. Et il peut apporter à la filière des aides conséquentes. La plupart des ORF ont été approuvées sans réserves par la Région. Mais, dans certains cas, la délibération approuvant les ORF privilégie un nombre limité de thématiques ou « *souligne l'intérêt d'orienter les actions vers les axes qui rejoignent les objectifs de la Région* ». Une Région est allée plus loin : elle a mis en place un « *cadre d'intervention pour le compte de la Région au regard de ses seules compétences propres* ».

Il importe donc que les synergies État-Conseil régional soient renforcées autour du schéma régional de la forêt et du bois. Cela peut se faire soit dans le cadre actuel soit, plus formellement, par la co-signature du schéma régional et la co-présidence de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers.

La préparation de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, ouvre l'opportunité d'effectuer un choix sur ce dernier point. Plus globalement, la loi peut trouver dans cette proposition de schéma régional de la forêt et du bois le moyen d'installer en région une politique de la forêt et du bois mieux à même de répondre aux ambitions de développement durable de ce début de siècle.



Le rapport

Sommaire



Nota : les travaux en cours ne donnent pas lieu à des comptes rendus diffusables.

- « **Opérateurs fonciers : EPF (Établissement public foncier) et SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), quelles complémentarités ?** », par Marc Kaszynski, président de l'Association d'études foncières, directeur de l'EPF Nord-Pas-de-Calais, et Michel Heimann, directeur de la FNSAFER (Fédération nationale des SAFER), devant la section « économie, filières et entreprises ».



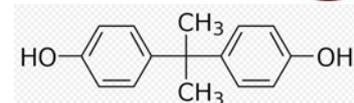
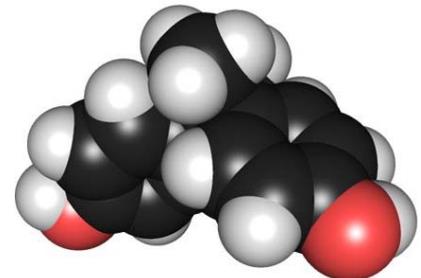
Le nouveau parcellaire

- **La « task force pour la Grèce » de la Commission européenne**, par Alain Scriban, directeur de la task force, devant la section « prospective, société, international ».

- **Enseignements de la mission interministérielle sur la filière Forêt-Bois**, décidée par la conférence environnementale de septembre 2012 ; présentation par les auteurs du rapport : Christophe Attali (CGEIET, Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies), Patrick Lavarde (CGEDD, Conseil général de l'environnement et du développement durable), Guy Fradin, Catherine de Menthnière, Charles Dereix (CGAAER).devant la section « forêts, eaux et territoires ».

- **Les perturbateurs endocriniens**, par Bernard Jégou, directeur de l'Institut de recherche sur la santé, l'environnement et le travail de Rennes, directeur de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), devant la section « alimentation et santé ».

Structure moléculaire du bisphénol A



- **Méthode d'audit de la CICC (Commission interministérielle de coordination des contrôles), exemple du FEP (Fonds européen pour la pêche)**, par Christophe Patier, membre du CGAAER, devant la section « mission d'inspection générale et d'audit ».

- **La formation professionnelle continue :**

- **des exploitants agricoles**, par Béatrice Dingli, directrice de VIVEA,

- **des personnels de la coopération agricole et des industries agroalimentaires**, par Bruno Lucas, directeur général de l'OPCALIM (Organisme paritaire collecteur agréé [par l'État] des industries alimentaires, de la coopération agricole et de l'alimentation en détail), devant la section « recherche, formation, métiers ».

- **La modernisation de l'action publique**, par Serge Bossini, adjoint du Secrétaire général à la modernisation de l'action publique, devant la section « gestion publique et réforme de l'État ».

[Sommaire](#)



[La lettre du CGAAER](#) et ses articles peuvent être partagés, copiés, distribués ou transmis à condition de ne pas les modifier et de citer explicitement la source, CGAAER – Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, sans suggérer qu'il vous soutient ou approuve votre utilisation de sa publication.

Directeur de la publication :

Bertrand Hervieu

Responsable de la rédaction :

Raymond Fiquet

Comité de rédaction :

Éric Bardon, Emmanuelle Bour-Poitrinal,
Charles Dereix, Anick Leblanc Cuvillier
Élisabeth Savari

Appui technique : Dicom

Accès aux numéros précédents :

<http://agriculture.gouv.fr/lettre-mensuelle-aaer>

ISSN : 1961-8913

Crédit photos :

Page 1 : logo de SESAME (haut), site de passion et partage ; page 2, 3 et 4 : Plan Bleu ; page 5 : « 4 pages » du SESAME ; page 8 : DRIAF d'Ile-de-France ; page 9 : scierie Leban (Marne) et French Timber ; page 10 (bas) : Wikipédia ; page 6, et page 10 (haut) : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
<http://photo.agriculture.gouv.fr/>.

Contact :

Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

[Pour s'abonner, signaler un changement,
supprimer son abonnement, transmettre un avis](#)

diffusion.cgaer@agriculture.gouv.fr